

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Instituteur reçoit Chaque année
 2 h. quartecons de fromment
 2 h. quartecons de mesel
 et 16 quartecons d'avoine de tout en sus de Laisan
 Lesquels étant assignés sur le Cidovant
 Château de Laisan

Il reçoit en argent
 2 h. Des particuliers de St. Barthélemy
 sous des obligations propres en
 faveur de la Régence

Il y a cinq Champs de bois assignés
 au Jurat d' Echallens qui me donnent
 10 f. par an.
 Je n'ai point de vin

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Ce jourd'hui 10 Mars 1792

J'ai répondu aux demandes ci dessus.

A. A. Barthélemy Je me suis signé

Samuel Gachel

Instituteur de la Jeunesse
 de l'Ecole Prévôtale des St.
 Barthélemy & Brétigny

Pour le C. Régent de
 Poliez Littet
 (I)

47
P. 24

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Poliez Littet Ecole Reformée

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Bollens, Annexe de Poliez Le Grand
Agence de Poliez Littet

d. District

D Echallens

e. Canton

Du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Les Maisons Reformées qui profitent de l'Ecole (excepté les fermes) sont renfermées dans l'enceinte d'un quart d'heure

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

La Canaïere deux Maisons, et Le Ratonicaune, formant trois fermes

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Sont éloignés d'un 1/2 d'heure de l'Ecole

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Au Ratonicaune 4 Enfants
à La Canaïere point ils sont encore fermes

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *L'École Reformée de Pollier Pillet est éloignée d'environ une lieue des Écoles Suivantes*

a. Leurs noms. *Savoir Pollier Logrand, Echallens, Bollen, Fyridesville, Donmartin, Villard Tiercelin, et Sugnens*

b. Leurs distances réciproques. *Toutes ces Écoles sont éloignées les unes des autres d'environ demi heure*

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école? *On enseigne à Lire écrire L'Arithmétique, Les Prières du culte domestique, La Musique Sacrée et Les premiers Éléments de La Religion Reformée*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *L'École se tient toutes l'année excepté six Semaines aux Moissons*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *Les Livres en Usage sont Les Deumes, Le Catechisme d'Osterwald, relié en un petit Livre de passage Choisis, et La Bible*

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés? *L'École étoit sous l'inspection du Pasteur qui se conformoit aux Ordonances Ecclesiastiques pour le pays de Vaud*

9°. Durée de l'école chaque jour? *L'école du Matin dure environ trois heures, et autant le soir midi. Pendant l'hyver je me prête la veillee a des Leçons*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? *Les sexes sont rangés suivant l'age combiné avec le mérite*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. *Instituteurs.*
a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *La Confrérie Reformée réunissoit quelques Députés au Pasteur pour examiner les Aspirants. Les plus sages étoient présents au Ballif d'Echallens qui étoit Régent. Si non à l'Inspecteur Bernois des Écoles de Pollier Pillet qui avoit été élu par les brefs*
b. D'où est-il?
c. Son nom *Jean Pierre Carrard*

(3)

d. Son âge. *Jeune Ans*

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? *Deux Enfans*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Depuis Le Mois d'Aoust 1788*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Agriculteur, excepté le tems que j'ai séjourné a Lausanne et a Yverdon pour Me Mètre en état de remplir ma Vocation*

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? *Outre l'office d'Instituteur, il est chargé d'offrir a Bollen conjointement avec le Regent, de plus chaque Dimanche il fait le Service Divin a Pollier Pillet*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *L'École actuellement présent, est composée de 19 Enfans*

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.
a. Possède-t-elle de pareils fonds? *Il y a environ un Huitain de Sargtorce de pre a l'entour de La Maison*
b. Quelle en est la valeur? *Évaluee a 23*
c. Source des revenus. *Le Verges derive de La Meme source que La Maison*

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *Non*

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *L'instruction se donne gratuitement*

15°. Bâtiment de l'école.
a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Il y a environ 10 ans que l'Etat de Berne a acheté un petit bâtiment a Pollier Pillet. Il en fit la concession gratuite a la Confrérie Reformée, pour y faire le Service Divin chaque Dimanche pour le logement du Regent et pour l'école. Le bâtiment est actuellement en mauvais état*
b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Il ny a quinze Chambre, et une cuisine*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *Depuis l'acquisition, il ne s'est fait aucune réparation essentielle a cette Maison, au moment de La Revolution l'Etat de Berne donnoit l'esperance de la rébatir*

48

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

L'Instituteur perçoit Annuellement L 36 Dont
Le Capital accélé. Verse par l'Etat de Berne entre
Les Mains de La Confrérie

En graine sur la Dime de Pollier Le Grand

Froment 3 quaterons et 1/3

Avoine 1 dem

Poids 3 quaterons et 1/3

Orge 1 dem

M.B. Les grains proviennent de la pension de
L'ancien Curé de Pollier Le Grand et ont été
tirés de la pension du Ministre Reforme

De plus Le Regent reçoit Annuellement

Cinq Char de bois au Jurat d' Echallens

et La Confrérie est chargée de la voirie

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Signé à Pollier le 12^{em} Mars 1799

Jean Pierre Sarrard Regent Reforme

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? Elle est située à Mornens

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? C'est un village & à pour hameau les bioletttes

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? C'est une Commune proprement dite

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? ce lieu-ci est le chef de la paroisse & à son Regent

d. District, d'Echallens

e. Canton du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. L'éloignement est de vingt minutes au plus

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

L'éloignement est de vingt minutes au plus

Le hameau des Bioletttes comprend le moulin de la mère & six autres habitations de l'éloignement de 20 minutes & 20 à vingt-cinq la second:

Les Bioletttes le Moulin de la mère & la ferme de la croûte sont du ressort de cette école.

20 minutes les bioletttes & la Mère & 20 à vingt & cinq la croûte

12 des Bioletttes 3 du moulin de la mère & 3 de la ferme de la croûte

49
No. 25